



ANNEXE 1

Conseil Consultatif pour les Eaux occidentales Septentrionales

Programme de travail

Exercice 16

1^{er} octobre 2020 - 30 septembre 2021



1. Introduction

Le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) a été mis en place conformément à la décision de la Commission 2005/668/CE le 22 septembre 2005 comme un des sept conseils consultatifs régionaux, proposés en vertu de la décision de Conseil 2004/585/CE, mettant en place des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) No 1380/2013, sur la politique commune de la pêche (ci-après « Règlement PCP »), le 1^{er} janvier 2014, les conseils consultatifs régionaux sont devenus les conseils consultatifs (CC). L'amélioration du rôle consultatif des CC a également été un élément constitutif de ce changement.

Désormais dans sa quinzième année d'exercice, qui va du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, le CC EOS souhaite demander des subventions à la Commission UE, conformément aux dispositions pertinentes en vigueur.

2. Objectifs du CC EOS

L'objectif principal du Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales vise à réunir les parties prenantes européennes (les pêcheurs, les représentants des organisations de producteurs, les ONG environnementales, les pêcheurs récréatifs, les transformateurs et les consommateurs, entre autres) afin de fournir des avis fondés sur des faits à : la Commission UE, aux états membres et au Parlement européen, afin d'atteindre l'exploitation durable des stocks halieutiques au sein du ressort géographique des eaux européennes des sous-zones 5.b, 6 et 7.

Les avis produits par le CC EOS sont déterminés par les objectifs de la politique commune de la pêche. Le CC EOS aborde également la gestion durable, biologique, économique et sociale de la pêche dans le contexte plus large de la politique maritime intégrée.

Compte tenu de la nature mixte de la pêche au sein du ressort géographique du CC EOS, le développement d'options de gestion durable de la pêche pour le court et le moyen terme demeurera la base des avis. Les objectifs articulés dans la directive cadre de stratégie marine seront également pris en compte.



3. Thèmes principaux de l'exercice 16

3.1. Obligation de débarquement (OD)

Au cours de l'exercice 16, le CC EOS continuera de collaborer avec le groupe des états membres des EOS et la Commission européenne pour actualiser et poursuivre le développement de l'outil d'identification des situations de choke (CIdT). Le CIdT aborde les actions d'atténuation potentielles nécessaires dans les pêcheries soumises à l'obligation de débarquement dans toutes les zones sous-géographiques des eaux occidentales septentrionales. Cet outil fournira la base et la direction d'une grande partie du travail du CC EOS.

Au cours de l'exercice 16, le CC EOS a mis en place son nouveau groupe de discussion sur l'obligation de débarquement ayant pour objectif d'étudier et de débattre de l'efficacité de l'OD et aussi d'observer les développements de thèmes associés tels que les mesures techniques, le plan rejet et la définition de la pêche ciblée afin d'influencer les meilleures conditions de pêche possibles dans les EOS. En outre, le CC EOS va inclure l'OD à l'ordre du jour des réunions internes (ex. : groupes de travail et groupes de rédaction d'avis) ainsi qu'à l'ordre du jour des réunions avec les scientifiques, la Commission le groupe des états membres des EOS pour trouver des solutions pour les stocks pour lesquels la mise en œuvre de l'OD comprend des défis majeurs.

Au cours de l'atelier commun positif de l'exercice 15 entre le CC EOS, l'AIECP et le groupe d'experts en contrôle des EOS sur la surveillance, le contrôle et la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, l'AIECP et le président du groupe irlandais d'experts en contrôle ont confirmé qu'ils participeront activement à la prochaine réunion du groupe de discussion du CC EOS sur le contrôle et la conformité dont le travail sera à l'origine d'avis anticipés sur la surveillance, le contrôle et la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et du suivi de ses avis sur la révision du règlement de l'UE sur le contrôle de la pêche.

3.2. Mesures techniques

Le CC EOS va continuer de fournir des avis sur les mesures techniques, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre totale du règlement UE 2019/1241 et va surveiller et incorporer dans ses avis, dans la mesure du possible, les recherches pertinentes visant à améliorer la sélectivité et à réduire les prises accidentelles. Au cours de l'exercice 16, le CC EOS va poursuivre sa collaboration avec le groupe des états membres des EOS et les scientifiques afin de coordonner le travail en cours dans les différents états membres. Ceci permettra au secteur de la pêche et aux scientifiques de découvrir de meilleures pratiques et d'éviter la duplication.

3.3. Développement et mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels

Le développement et la mise en œuvre de plans de gestion à long terme pour les pêcheries dans les eaux occidentales septentrionales a été une des principales cibles du travail du CC



EOS depuis sa mise en place. Avec la publication du plan pluriannuel pour les eaux occidentales, l'attention s'est tournée vers la mise en œuvre des aspects de ce plan.

En conséquence, le CC EOS a mis en place des groupes de discussion dédiés à la gestion des stocks suivants :

- Bar : Le dialogue inter-CC va continuer de faciliter le développement de recommandations sur des mesures de gestion et techniques spécifiques au stock concerné.
- Coquille Saint-Jacques: Au cours de l'exercice 15, le CC EOS a mis en place un groupe de discussion sur les coquille Saint-Jacques. Ce groupe continue les discussions sur un plan de gestion régional à long terme des stocks de coquilles Saint-Jacques dans la Manche. Le travail de ce groupe de discussion se poursuivra au cours de l'exercice 16, avec pour objet de produire des avis à ce sujet.
- Raies et pocheteaux : Au cours de l'exercice 15, le CC EOS et le CC pour la mer du Nord ont mis en place un groupe de discussion commun sur les raies et pocheteaux visant à fournir aux groupes des états membres respectifs des avis sur une approche de gestion harmonisée. Ce travail se poursuivra au cours de l'exercice 16.
- Bulot : Au cours de l'exercice 15, le CC EOS a mis en place un groupe de discussion sur le bulot visant à examiner et à offrir des avis sur la gestion de cette ressource dans la Manche.
- Tourteau : Suite à la finalisation du précédent groupe de discussion sur le tourteau du CC EOS et la soumission de l'avis sur les opportunités de gestion, le travail va se poursuivre au sein d'un groupe de discussion nouvellement formé en commun avec le CC pour la mer du Nord et le CC pour les marchés afin d'identifier les difficultés communes et les solutions possibles aux questions de la chaîne d'approvisionnement, incluant différentes mesures réglementaires entre l'UE et les destinations asiatiques des exportations de tourteau.

Reconnaissant l'importance de la pêche ciblée de plusieurs stocks non soumis à un TAC dans la zone, le CC EOS va continuer d'identifier la nécessité de fournir des avis qui contribuent à la gestion durable de ces pêcheries.

La structure de ces réunions bénéficiera fortement des experts scientifiques et des représentants des administrations européennes concernés, ainsi que de l'évaluation des propositions par le CSTEP.

3.4. TAC et quotas

Comme les années précédentes, le CC EOS produira un avis en septembre 2021, en réponse à la consultation de la CE sur les possibilités de pêche pour 2022.

Cet avis présentera l'opinion du CC EOS sur un certain nombre de domaines, y compris l'examen de la situation des stocks, l'application du RMD et les considérations multi-espèces. Les implications de l'obligation de débarquement et l'atténuation des risques de choke recevront une attention importante.



L'avis du CC EOS sur les TAC et quotas sera soumis en temps suffisant pour alimenter les discussions menant à la proposition de la Commission au Conseil eu égard au règlement sur les possibilités de pêche pour les espèces dans les eaux atlantiques en 2022.

Comme les années, précédentes un certain nombre de demandes spécifiques peuvent également être soumises à la Commission et aux états membres concernés pour certains stocks en réponse à une demande spécifique d'avis ou à une identification par les membres du CC EOS suite aux récents développements scientifiques. Le cas échéant et selon les ressources et le budget disponibles, le CC EOS organisera des groupes de discussion ou des groupes de rédaction d'avis spécifiques visant à élaborer les avis.

3.5. Fonctionnement des conseils consultatifs

L'article 49 (Réexamen) du règlement (UE) 1380/2013 sur la politique commune de la pêche, prévoit qu'avant le 31 décembre 2022 'la Commission fera rapport au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement de la PCP'. Pour permettre au CC de fournir des contributions utiles à ce rapport, nous allons poursuivre nos discussions sur un certain nombre de thèmes pertinents incluant, *entre autres*, les cibles pour la gestion de la pêche dans les eaux occidentales septentrionales ; la nécessité de mesures de gestion appropriées pour atteindre ces objectifs ; la composition, le fonctionnement et le financement des conseils consultatifs (voir également la section 5.2) ; etc. Afin d'être en mesure de fournir des avis opportuns et pertinents, nous allons combiner les informations des projets scientifiques (en cours) et d'autres sources pertinentes le cas échéant.

Afin de poursuivre la surveillance du processus Brexit et de ses conséquences éventuelles sur le fonctionnement des activités dans la zone concernée et des CC eux-mêmes, le CC EOS a mis en place son groupe de discussion Brexit au cours de l'exercice 15 dans le but d'évaluer les changements à la politique et la gestion de la pêche dans les EOS et de préparer des avis sur le nouveau fonctionnement. Ce travail inclut également l'identification de questions réglementaires associées à la mise en place et au fonctionnement des CC dans le cadre de la PCP actuelle eu égard au retrait du RU, ainsi que l'identification de mesures pratiques encourageant la collaboration avec les partenaires britanniques pour le futur travail du CC. Le CC EOS demeurera au premier plan de l'organisation d'événements si nécessaire, en particulier en vue de débattre et d'atteindre une approche harmonieuse avec d'autres CC.

3.6. Approche écosystémique de la gestion de la pêche

Le CC EOS encourage la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans les eaux occidentales septentrionales par la promotion du développement de programmes de surveillance et de mesures de conservation. Le CC EOS va se concentrer sur trois éléments clés :

- Promouvoir la connaissance et l'acceptation par toutes les parties prenantes de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines (ex. : déchets marins, bruits sous-marins), et améliorer la communication au sein des différentes autorités gestionnaires dans les EOS ;



- Servir de point de contact entre les décideurs politiques et les parties prenantes des CC afin de faciliter la consultation pour la désignation et la gestion des : écosystèmes marins vulnérables, des sites Natura 2000, OSPAR et sites marins nationaux extracôtiers (c.-à-d. MCZ, etc.), où a lieu l'activité de pêche par des navires européens dans les eaux occidentales septentrionales. Le CC EOS souhaite contribuer aux réunions du sous-groupe des états membres des EOS sur l'article 11, qui traite des mesures de conservation nécessaire à la conformité aux obligations dans le cadre de la législation environnementale européenne (ex.: Aires marines protégées (AMP)).
- Identifier et prioriser la nécessité pour les membres du CC EOS de protéger les espèces et les habitats sensibles.

3.6.1. Benchmark mer d'Irlande

Depuis sa création en 2014, l'atelier Benchmark sur l'impact des moteurs écosystémiques et environnementaux sur la gestion de la pêche en mer d'Irlande (WKIrish) du CIEM intéresse fortement le CC EOS, car cet atelier porte non seulement sur l'amélioration des évaluations d'espèces uniques, mais vise à incorporer un modèle de pêche mixte pour développer l'intégration d'aspects écosystémiques et œuvrer en vue d'une évaluation intégrée et d'avis pour cette région.

Alors que le travail de ce groupe a pris fin officiellement avec le 6^{ème} atelier en 2019, les membres du groupe de travail du CIEM ainsi que les membres du CC EOS souhaitent, si possible dans un cadre différent, poursuivre le travail avec les résultats et préparer des avis sur son éventuelle mise en œuvre.

3.7. Environnement

En 2019, la Commission européenne a publié le pacte vert, sa feuille de route pour rendre durable l'économie de l'UE. Il reconnaît que le changement climatique et la dégradation de l'environnement représentent une menace existentielle pour l'Europe et le monde et propose de nouvelles stratégies pour surmonter ces défis. Reconnaisant l'influence des politiques environnementales sur la gestion de la pêche au sein de l'Union européenne et reconnaissant l'interconnexion de la gestion de la pêche et des questions environnementales marines spécifiques et non-spécifiques, le CC EOS a décidé de poursuivre l'inclusion du travail sur les question environnementales plus larges, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, les plastiques marins, les émissions de CO₂, l'impact des activités sismiques sur les stocks halieutiques, à son programme de travail pour l'exercice 16.

Le CC EOS et le CC pour les stocks pélagiques ont mis en place un groupe de discussion commun sur les impacts des activités sismiques et des parcs éoliens offshore en vue de développer des questions de recherche spécifiques pour une demande spéciale d'avis du CIEM sur l'impact des activités sismiques sur les stocks halieutiques et les écosystèmes



marins dans les bassins maritimes concernés, en tenant compte des précédentes demandes du CC à la Commission.

Le groupe de discussion sur les plastiques marins du CC EOS a conclu son travail positivement au cours de l'exercice 15. Ensuite, il a été décidé de mettre en place un nouveau groupe de discussion permanent sur le changement climatique et environnemental, identifiant et examinant les besoins du CC pour élaborer des avis ayant trait aux initiatives climatiques et environnementales préconisées et adoptées par la Commission dans le contexte du pacte vert de l'UE. Elles incluent la stratégie européenne De la ferme à l'assiette et la stratégie européenne pour la biodiversité, ainsi que toute initiative de la DG MARE ayant trait à la mise en œuvre des objectifs pertinents en matière de développement durable, tout en suivant également les initiatives UIPN et FAO à cet égard. Le travail de ce groupe de discussion se poursuivra au cours de l'exercice 16.

3.8. Aspects sociaux

Au cours des dernières années, il y a eu de plus en plus de difficultés à remplir les postes dans le secteur des produits de la mer avec des employés qualifiés et en particulier dans le secteur de la pêche. Le manque d'attractivité du secteur de la pêche est un des problèmes clés, en particulier pour les nouvelles générations de pêcheurs. Ce manque d'attractivité peut être associé à l'équilibre entre la rémunération et les conditions de travail difficiles. Avec le déclin du nombre d'emplois dépendant du secteur de la pêche dans la majorité des zones côtières, certaines communautés côtières risquent de ne plus être viables à l'avenir. Le CC EOS reconnaît que la durabilité sociale est intrinsèquement liée à la durabilité environnementale et économique et il va continuer d'explorer les aspects pertinents au cours de l'exercice 16 afin d'élaborer des avis basés sur les meilleures pratiques.

3.9. Contrôle et conformité

Le CC EOS va continuer de suivre les activités opérationnelles de l'agence européenne de contrôle des pêches(AECP) dans les zones 5b, 6 et 7 et va participer aux conseils consultatifs et autres forums de surveillance, contrôle et conformité, s'il est invité.

Au sein du CC EOS, il y a un groupe de discussion actif sur le contrôle et la conformité avec pour objectif de préparer d'autres avis sur toutes les mesures de surveillance, de contrôle et de mise en vigueur pertinentes. Le travail de ce groupe de discussion se poursuivra pendant la durée de l'exercice 16.

3.10. Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Le CC EOS va continuer de surveiller la discussion et de fournir des avis sur le travail des législateurs européens sur le règlement 2021-2027 du FEAMP.

4. Thèmes généraux



Le CC EOS va poursuivre le travail, à sa propre initiative et en collaboration avec d'autres conseils consultatifs, pour fournir des avis sur la mise en œuvre des aspects clés du paquet législatif du règlement PCP.

4.1. Coopération avec les états membres et la Commission européenne / Régionalisation

Le CC EOS est attaché à la structure actuelle de la procédure de consultation, qui encourage l'engagement de collaboration entre les conseils consultatifs et le groupe des états membres des eaux occidentales septentrionales et autres organismes et institutions pertinents en vertu du cadre régional actuel de prise de décision inclus dans le règlement de la PCP.

Le CC EOS va continuer de s'efforcer d'atteindre une bonne collaboration avec le groupe des états membres des EOS et d'aider ce groupe, si possible, au cours de l'exercice 16.

4.2. Coopération avec les scientifiques (Améliorer la qualité des données scientifiques et économiques)

Au cours de l'exercice 16, le CC EOS poursuivra sa collaboration avec le CIEM et les états membres pour identifier les mesures visant à améliorer les évaluations scientifiques. Le CC EOS va poursuivre ses contacts actifs avec les experts et les membres du CC EOS dans les appels pour soutenir la réalité de terrain et accorder les séries de données et les documents d'avis. Le CC EOS s'engage à participer à toutes les réunions et ateliers benchmark pertinents du CIEM, sous réserve d'une invitation.

Dans ce cadre, le CC EOS participe à la réunion annuelle entre le CIEM, les conseils consultatifs et les observateurs (MIACO). Cette réunion a pour but de renforcer la coopération des parties prenantes en offrant l'opportunité de communiquer sur sa procédure consultative et d'obtenir le feedback des participants. Les conseils consultatifs organisent un MIAC (Réunion CIEM & CC) pour discuter des questions urgentes plus en détail, selon un système de rotation.

5. Procédures de travail

Le CC EOS va continuer de peaufiner ses procédures de travail afin d'assurer des pratiques de travail efficaces et effectives.

Le CC EOS va collaborer étroitement avec le secteur de la pêche, les groupes d'autres intérêts, la Commission, les états membres, les scientifiques et les autres CC afin de mettre en œuvre les programmes de travail pour progresser dans les domaines d'intérêt et de préoccupation communs et spécifiques.

5.1. Calendrier

L'annexe I précise le calendrier de réunions du CC EOS pour l'exercice 16.



5.2. Rôle, composition et fonctionnement des CC

Une délégation composée du président et du secrétariat du CC EOS participera activement à la réunion annuelle de coordination devant avoir lieu au dernier trimestre de 2020 entre les CC et la Commission.

Ayant lancé la discussion inter-CC sur le fonctionnement des conseils consultatifs, le CC EOS va soutenir la continuation de ce dialogue au sein des conseils consultatifs et de tout forum où ce thème doit être discuté.

Dès leur création en 2017, les réunions de dialogue inter CC ont fourni un forum utile où les agents et les secrétariats des conseils consultatifs peuvent débattre de question d'intérêt commun, en particulier lorsqu'elles sont associées au rôle, à la composition et au fonctionnement des CC.

5.3. Structure opérationnelle : type de réunions et fréquence

La plus grande dépense budgétaire du CC EOS est associée aux réunions. Le CC EOS est souvent responsable des frais associés à la location de salles de réunion, de services d'interprétariat et de matériel technique, outre les frais de déplacement et d'hébergement des membres et experts participant aux réunions du CC EOS. Parfois, des parrainages publics ou privés sont offerts pour couvrir une partie ou la totalité de ces dépenses à titre de contributions en nature (c.-à-d. avantages en nature). Ces dispositions apparaissent dûment dans les comptes du CC EOS.

En raison de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 au cours de l'exercice 15, le CC EOS est passé des réunions en présentiel aux réunions virtuelles incluant l'offre de services d'interprétariat. Les coûts associés à ces dispositions ont pu être couverts en raison de l'absence de frais de déplacement. Le CC EOS va continuer de surveiller la situation de santé publique eu égard à la COVID-19 pendant l'exercice 16 et organiser toutes ses réunions conformément aux dernières recommandations gouvernementales, nationales et européennes.

Pour atteindre les objectifs du programme de travail, la hiérarchie opérationnelle du CC EOS est organisée conformément à la structure à trois niveaux suivante :

5.3.1. Comité exécutif

Toutes les décisions ayant trait au CC EOS sont prises par un comité exécutif avec un maximum de 25 membres (c.-à-d. 15 pour le secteur de la pêche, et 10 pour les groupes d'autres intérêts) reflétant l'équilibre 60/40 requis. Au début de l'exercice 16, le comité exécutif comptait 17 membres; 15 d'organisations du secteur de la pêche et 2 d'organisations représentant les groupes d'autres intérêts.

Les réunions du comité exécutif ont lieu au moins trois fois par an. Ces réunions traitent généralement de questions de politique de haut niveau, étudient les contributions des



groupes de travail, des groupes de discussion et groupes de rédaction d'avis ou des membres de l'Assemblée générale. Le comité exécutif prend des décisions eu égard aux actions proposées des groupes de travail et vise à atteindre le consensus dans l'offre d'avis et d'opinion du CC EOS. Le comité exécutif prend également des décisions eu égard aux procédés et procédures requis pour améliorer l'efficacité du CC EOS, incluant la stratégie de communication.

Chaque membre du comité exécutif ainsi que le président de chaque groupe de travail présentant des recommandations au comité exécutif, est remboursé pour sa participation aux réunions du Comité exécutif. L'interprétariat est fourni dans les 3 langues de travail du CC EOS (c.-à-d. anglais, français et espagnol).

Des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, de l'agence communautaire de contrôle des pêches et des états membres, ainsi que des experts ou présentateurs de projets européens ou d'instituts scientifiques participent également aux réunions du comité exécutif à titre d'observateurs.

5.3.2. Groupes de travail sous-régionaux

Il y a actuellement 4 groupes de travail sous-régionaux au CC EOS, répartis géographiquement. Les groupes de travail ont lieu jusqu'à 3 fois par an (en fonction du budget et des points à l'ordre du jour) et sont d'importants moteurs du CC EOS. Les experts, ainsi que les représentants de la Commission sont normalement invités à participer et à faire des présentations.

Les quatre groupes de travail sont :

1. Ouest de l'Ecosse (5.b et 6) ;
2. Mer Celtique (7.f à k) ;
3. Manche (7.d et e) ;
4. Mer d'Irlande (7.a).

Le nombre de participants des groupes de travail varie de 25 à 50 en fonction du sujet abordé et l'interprétariat est fourni pour les GT 1 et 2 (c.-à-d. anglais, français et espagnol). Le GT 3 fonctionne en anglais et en français et le GT 4 fonctionne en anglais uniquement. Les réunions des 4 groupes de travail ont normalement lieu sur une période de 1 à 2 jours.

5.3.3. Groupes de discussions, groupes de travail horizontaux et groupes de rédaction d'avis

Les réunions de groupe de discussion et de groupe de rédaction d'avis sont des réunions spécialisées, convoquées lorsque des points de préoccupation urgents nécessitent une réponse immédiate et technique de la part du CC EOS.



Les groupes de discussion et les groupes de rédaction d'avis sont formés à partir de l'ensemble des membres et consistent généralement en un petit groupe de membres (c.-à-d. 8 à 15) dotés d'une expérience et d'une expertise professionnelle spécifique.

De plus, des groupes de travail horizontaux sont convoqués, si nécessaire, pour débattre de thèmes d'intérêt commun à tous les membres du CC EOS.

Des services d'interprétariat seront fournis à ces réunions si nécessaire et des contributions en nature seront sollicitées auprès des états membres et des projets concernés afin de réduire les frais et de maximiser l'efficacité. Ces réunions seront convoquées via Internet dans la mesure du possible.

Il est prévu que des groupes de discussion ou groupes de travail horizontaux travaillent sur les thèmes suivants au cours de l'exercice 16 :

- i. Stratégies de gestion pour les stocks spécifiques, par exemple, le bar, la coquille Saint-Jacques et le bulot ;
- ii. Impacts des activités sismiques et des parcs éoliens (en commun avec le CC pour la pêche pélagique);
- iii. Contrôle et conformité ;
- iv. Obligation de débarquement
- v. Brexit ;
- vi. Changement climatique et environnemental ;
- vii. Problèmes de la chaîne d'approvisionnement du tourteau (en commun avec le CC pour la mer du Nord et le CC pour les marchés)

Pour améliorer l'efficacité des réunions et la qualité des avis, le secrétariat souhaiterait organiser des ateliers personnalisés pour les membres du CCEOS. Ces ateliers porteraient sur la présidence efficace des réunions afin de faciliter une discussion productive, la multiplication des prises de décision et l'obtention d'un plus grand consensus et le soutien des désaccords positifs.

6. Communications et partage d'informations

Au cours de l'exercice 15, le niveau de communication et de rayonnement a augmenté et va continuer de la même manière au cours de l'exercice 16.

Le site web du CC EOS demeure le principal outil de communication entre le secrétariat du CC EOS et les membres du CC EOS, la Commission européenne, les états membres, le Parlement européen, les observateurs scientifiques et le grand public. Le site web contient des informations actualisées sur les membres, la législation, l'administration, les réunions, les publications, la consultation et les avis, et inclut toute la correspondance pertinente générée entre le CC EOS, la Commission, les états membres et les autres parties.



Pour permettre au secrétariat de suivre l'augmentation de la charge de travail des réunions et de la communication, le CC EOS est passé à :

1. Un système électronique d'inscription aux réunions ;
2. Un système de remboursement en ligne ;
3. Des salles de réunion en ligne incluant des services d'interprétariat si possible.

Il a également ajouté à son site web une page des membres pour permettre à tous ses membres l'accès détaillé à tous les processus de travail effectués au sein du CC.

En outre, une nouvelle stratégie de communication a été élaborée et adoptée au cours de l'exercice 15, dont l'efficacité sera surveillée et évaluée au cours de l'exercice 16.

--FIN--



Annexe I

A soumettre en septembre 2020

Calendrier proposé des réunions pour atteindre les objectifs du programme de travail du CC EOS

Exercice 16

(1^{er} octobre 2020 - 30 septembre 2021)

Les informations présentées ci-dessous indiquent les opérations du CC EOS au cours de l'exercice 16 et ont été adoptées par les membres de l'assemblée générale qui s'est réunie à Dublin le 4 septembre 2020.

Toutes les dates et thèmes de discussion sont susceptibles d'être modifiés et seront soumis aux exigences de la Commission et aux propositions faites par les membres du CC EOS et adoptées par le comité exécutif.



CALENDRIER DE RÉUNIONS (EXERCICE 16)

CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES			
Calendrier indicatif des réunions de l'exercice 16 (1 ^{er} octobre 2020 – 30 septembre 2021)			
Type de réunion	Dates/durées proposées	Lieu	Priorités de travail
			•
			•
			•
			•